

AFFAIRE N° 4 - Location par la Commune d'une maison située à Ste-Clotilde, chemin Lancastel, appartenant à M. LAURET Gilbert, pour y installer des classes supplémentaires pour l'Ecole des Filles de Ste-Clotilde.

Le Maire donne lecture du rapport :

"Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'école des filles de Sainte-Clotilde fonctionne à mi-temps depuis plus d'une année en raison de la pénurie de locaux dans cet établissement où les effectifs ont presque doublé depuis deux ans.

Pour remédier à cet état de choses, je vous propose, Mesdames et Messieurs de prendre en location l'immeuble de M. Gilbert LAURET, situé à proximité de ladite école et qu'il accepte de nous louer pour le prix de 30.000 francs par mois.

Je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet."

M. le Maire - C'est cher, je le reconnais mais la location de cet immeuble nous dépannera en attendant la construction de l'école.
Je donne la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

M. DIJOUX - Je connais les lieux, c'est une ancienne maison de commerce.

M. EVAN - Le prix me paraît exagéré pour la section de Sainte-Clotilde. Pour combien de temps devons nous louer cet immeuble.

M. le Maire - Jusqu'à la construction du groupe scolaire.
Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

*Approuvé,
St Denis, le
20 Novembre 1965
M. le Préfet et*

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la location de l'immeuble au prix de 30.000 Frs mensuellement et ce à compter du 1er Septembre 1965.

*par délégation,
le Secrétaire
Général,
Signé: J. Duchant.*